



Établissement Public Territorial
du Bassin de la Meuse



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016



EDITO



Le mot de la Présidente

Le rapport annuel d'activité est un bilan de l'année écoulée : il permet de porter un regard rétrospectif sur l'ensemble des décisions prises par les 35 élus, délégués des collectivités membres, et mises en œuvre par les 11 agents de l'établissement, au bénéfice des habitants du bassin versant de la Meuse. C'est un document d'information sur les moyens humains, techniques et financiers déployés par l'EPAMA EPTB Meuse pour assurer sa mission. Publié chaque année, il est remis aux membres de l'EPAMA-EPTB Meuse et il est possible de le consulter librement sur le site www.epama.fr

Dans la grande famille des collectivités locales, l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) est une particularité. Son rôle, son fonctionnement et l'articulation de sa mission avec les autres acteurs du grand cycle de l'eau sont méconnus, en particulier du grand public. L'objectif de ce rapport annuel d'activité est donc aussi de rendre plus lisible ce que l'EPAMA-EPTB Meuse accomplit chaque jour.

A travers la lecture de ce rapport, nous vous invitons à (re)découvrir les richesses et atouts du bassin versant national et transnational du fleuve Meuse.

Morgane Pitel,
Présidente



Où est-ce qu'un EPTB ?

Le statut et les missions des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin sont cadrés par les articles L. 213-12 et L. 566-10 du code de l'environnement.

Statutairement, les EPTB sont des syndicats mixtes ouverts.

A l'échelle du bassin versant, ils ont d'abord pour mission de faciliter :

- la prévention des inondations,
- la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau,
- la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques.

Sur le volet « inondation » et par leur rôle de coordination, d'animation, d'information et de conseils, ils ont en particulier la mission d'assurer la cohérence des actions des collectivités dans leur lutte contre les inondations.

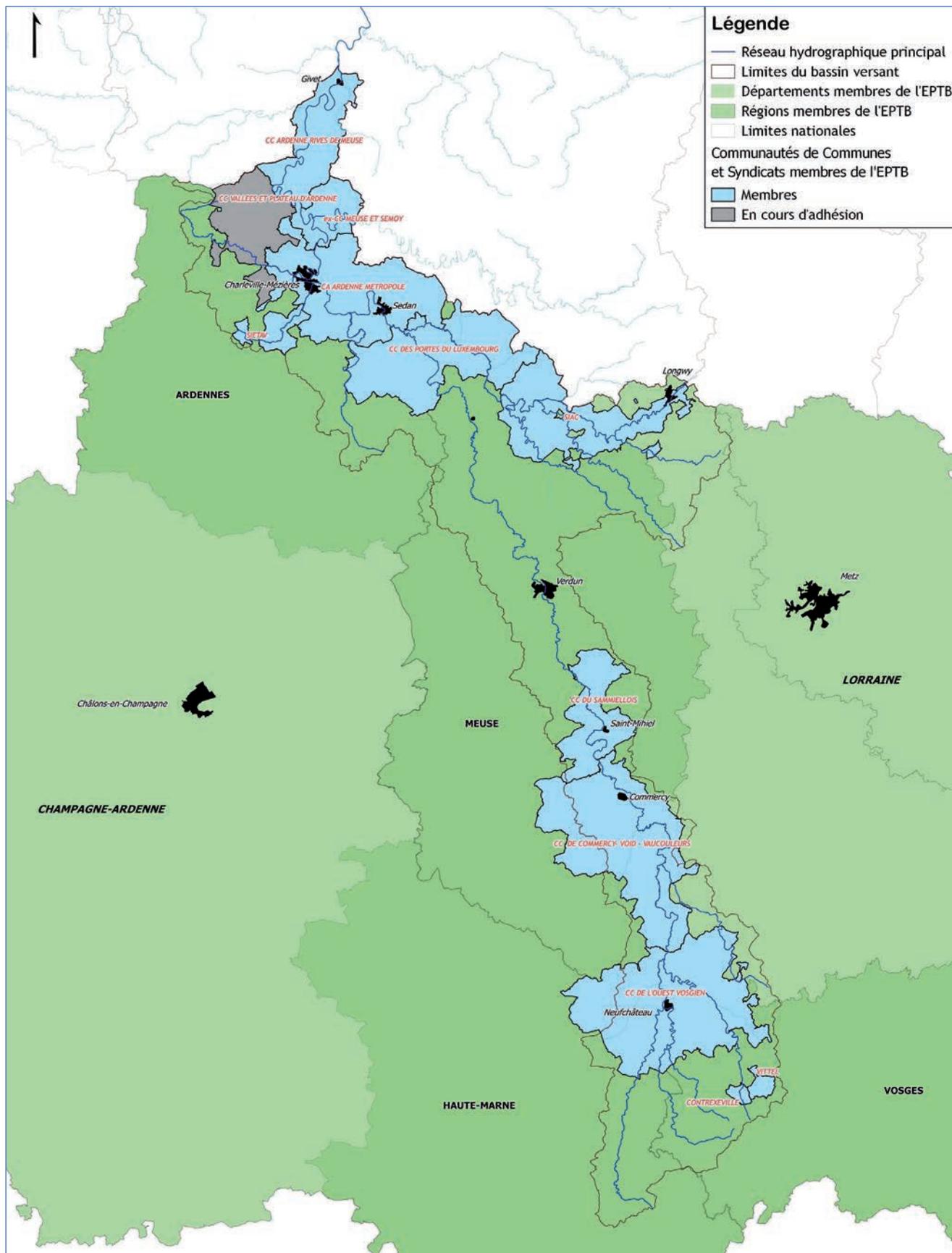
Les EPTB contribuent également à l'élaboration des SAGE.

Ils assurent de plus la cohérence de l'activité de maîtrise d'ouvrage des EPAGE.

Par ailleurs, ils peuvent assurer, par transfert ou délégation, tout ou partie de la compétence GEMAPI.

Enfin, ils peuvent définir un projet d'aménagement et d'intérêt commun.

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC CARTE DES ADHERENTS



QUELQUES POINTS DE L'ANNÉE 2016



Départs / Arrivées

En cette année 2016, Xavier Caron, ingénieur principal de l'Etat, a quitté son poste de directeur de l'EPAMA. Après 8 années passées dans l'établissement, il a intégré la police de l'eau, mission qu'il exerce au sein de la Direction Départementale des Ardennes (DDT08). L'action qu'il a menée sous la présidence de M. Jeanteur puis de M. Bachy et enfin de Mme Pitel a été unanimement saluée.

Le poste de directeur a été confié à Sébastien Delahaie, 40 ans, attaché principal de la fonction publique territoriale et originaire du sud-ouest de la France. Diplômé en droit des collectivités locales et en aménagement du territoire, il a exercé plusieurs fonctions de DGS en commune, en intercommunalité ainsi qu'à l'EPTB de l'ADOUR, à Mont-de-Marsan.



La situation financière est saine et le taux des cotisations est resté stable en 2016. L'excédent des prévisions non exécutées et une recette exceptionnelle de la DREAL pour soutenir le développement des projets de l'EPTB Meuse permettent une bonne visibilité budgétaire pour l'année 2017. Avec l'arrivée de la compétence et des responsabilités de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) au niveau des communautés de communes, l'année 2018 sera une année d'évolution du contexte budgétaire pour l'établissement public. L'étude de gouvernance est une étape principale qui permettra d'adapter la structure financière de l'EPAMA-EPTB Meuse aux enjeux de la nouvelle loi et sa concrétisation sur le bassin versant. Ce point concerne aussi la Région Grand Est et les départements qui sont des membres de longue date de l'EPAMA-EPTB Meuse. 2017 sera donc une année de transition.

Finances de l'EPAMA

Fonctionnement

Peu de dépenses ont été totalement réalisées et les charges courantes ont été très stables.

A noter qu'une recette exceptionnelle de la DREAL de 227 511 € a été perçue.

Ainsi, l'année se termine avec un excédent de 877 983,17 €.

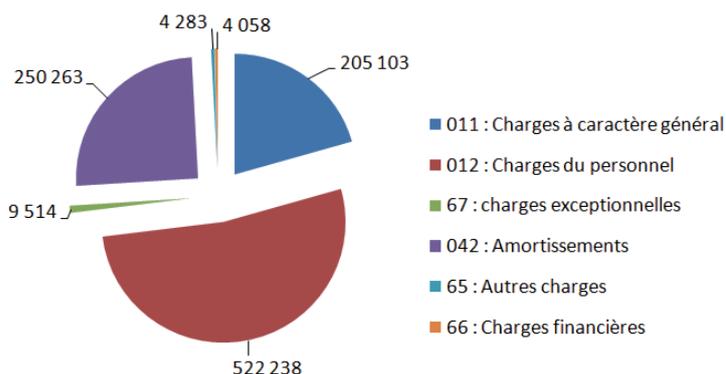
Investissement

Un véhicule a été acheté (20 000 €) et les dépenses ont été partiellement réalisées sur les opérations : Seuils Meuse Médiane et HEBMA.

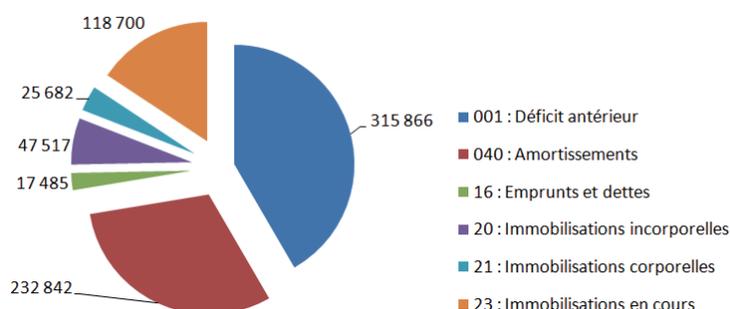
Le projet de déploiement du logiciel OSIRIS est reporté en 2017 et des achats de zones humides sont en cours.

La section d'investissement présente un excédent de 127 149,90 €.

Principaux chapitres en Fonctionnement



Principaux chapitres en investissement



LE PROJET HEBMA

AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DU BASSIN DE LA MEUSE AMONT



CONTEXTE

L'opération HEBMA vise à protéger les secteurs urbanisés contre les crues et à améliorer la qualité écologique des cours d'eau de la Meuse amont. Le territoire concerné se trouve à cheval sur les départements de la Haute-Marne et des Vosges.

BILAN DES ACTIONS 2016

Bilan technique et financier

Suite à la finalisation de la phase d'avant-projet en décembre 2015, le maître d'œuvre a élaboré le dossier réglementaire. La demande d'autorisation a été déposée auprès de l'Etat au mois de décembre.

Les coûts de l'opération ont été estimés à un peu plus de 24 millions d'euros, comme répartis dans le tableau ci-contre.

Les financeurs potentiels (l'Etat, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la Région Grand Est, le fonds FEDER et les Communautés de Communes) ont été rencontrés pour définir le plan de financement de ces dépenses.

Coût prévisionnel de l'opération

Aménagements environnementaux :	10 900 000 €
Protections localisées :	6 700 000 €
Zones de surstockage :	3 300 000 €
Coûts annexes :	3 500 000 €

TOTAL : 24 400 000 €

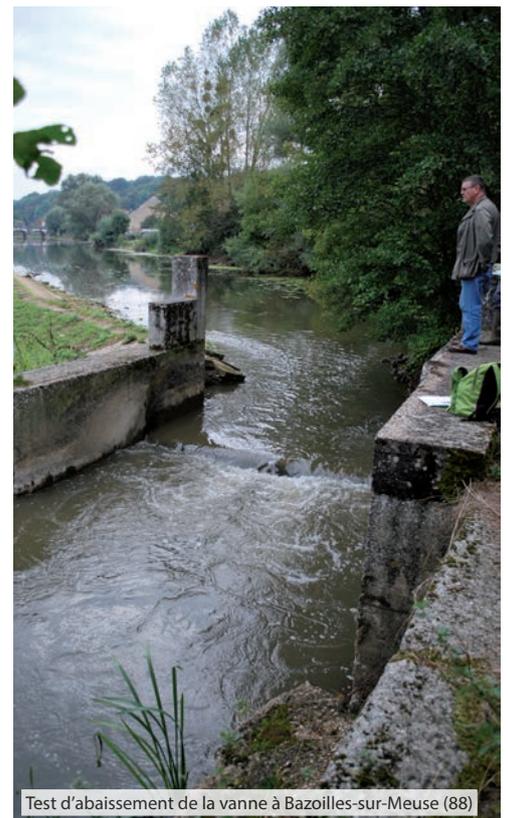
Avancement de la concertation

Madame Morgane Pitel, élue Présidente de l'EPAMA - EPTB Meuse au début de l'année, s'est engagée dans la concertation et la construction du projet. Une grande réunion a été organisée le 20 avril à Neufchâteau, en présence de l'ensemble des élus locaux de la Meuse amont. Elle a permis de reposer les bases en rappelant les objectifs, en présentant l'avancement et en discutant de la suite de l'opération. Ensuite la Présidente a poursuivi son engagement en rencontrant les représentants de la profession agricole, les élus et les riverains de Vrécourt et de Neufchâteau, le propriétaire et l'exploitant de la ferme des Maleux, la commune de Bazoilles-sur-Meuse, le Président du Conseil Départemental de la Haute-Marne et les communautés de communes qui préparent la prise de la nouvelle compétence GEMAPI pour le 1er janvier 2018.

Deux nouveaux outils pédagogiques ont été créés : une vidéo 3D pour visualiser les aménagements étudiés à Vrécourt et une maquette de zone de ralentissement dynamique, qui permet de comprendre les écoulements et le fonctionnement de ce type d'ouvrage. La maquette a été présentée aux élus de l'EPAMA au comité syndical du 30 novembre, en 2017 les deux outils seront déployés sur la Meuse amont.

Partenariats avec les acteurs du monde agricole

Les chambres d'agriculture des Vosges et de la Haute-Marne, missionnées pour construire un protocole d'indemnisation ont avancé dans le chiffrage du protocole. Ce protocole est réalisé sur la base des échanges lors des groupes de travail, constitués des exploitants concernés. Pour répondre aux demandes de certains agriculteurs, l'EPTB a également signé une convention avec les SAFER (Champagne-Ardenne et Lorraine) pour constituer une réserve foncière et pour proposer ainsi des échanges de parcelles aux propriétaires et exploitants les plus impactés.



Test d'abaissement de la vanne à Bazoilles-sur-Meuse (88)

Photomontage de la zone de surstockage à Soulaucourt (52)



Maquette de zone de surstockage



PERSPECTIVES POUR 2017

- Poursuivre la concertation,
- Finaliser et signer le protocole d'indemnisation,
- Arrêter le plan de financement des travaux,
- Instruction du dossier réglementaire par l'Etat, avec organisation d'une enquête publique,
- Finaliser la phase « projet » de la maîtrise d'œuvre (définition détaillée des travaux) et préparer le recrutement des entreprises.

AMÉNAGEMENT DES SEUILS DE LA MEUSE MÉDIANE

Un seuil est un ouvrage fixe, transversal au cours d'eau, construit pour dévier l'eau vers les bras des moulins.

La plupart de ces ouvrages, fortement dégradés pour certains, ont perdu leur vocation initiale, cependant d'autres usages sont apparus : baignade, paysage, rejets d'assainissement, eau potable, abreuvement des bovins, réserve incendie,...

Les objectifs du projet d'aménagement des seuils de la Meuse médiane sont

- De diminuer l'impact des seuils sur le Fleuve
- De préserver les enjeux humains et écologiques situés sur les bras
- De préserver et/ou d'améliorer les écosystèmes liés au Fleuve



Recherche de sites d'implantation pour les populations de moules potentiellement présentes à Sorcy-Saint-Martin (55)

EN 2016

La concertation s'est poursuivie sur le site de Sorcy Saint Martin où le projet suscite des interrogations locales. En réponse, il a été demandé au maître d'œuvre d'élaborer un nouvel avant projet prenant en compte un abaissement moindre du seuil.

Sur les autres sites, la mission de maîtrise d'œuvre s'est poursuivie, avec la rédaction des dossiers réglementaires qui ont été déposés auprès des services de l'Etat le 22 décembre.

Un partenariat s'est lié avec la Chambre d'Agriculture de la Meuse, afin de réaliser un état zéro de la valeur fourragère des prairies de la vallée sur la Meuse sur deux sites où un abaissement important des seuils est prévu. L'objectif est de pouvoir continuer le suivi agronomique après les travaux afin d'évaluer précisément l'impact des travaux d'abaissement sur la qualité des prairies de la vallée de la Meuse.

Le Comité Syndical de l'EPAMA a délibéré le 30 novembre sur le plan de financement de la phase travaux du projet.



Réalisation d'une pêche électrique par la FDPPMA de la Meuse en amont du seuil de Pagny-la-Blanche-Côte (55)

Plan de financement de la phase travaux

AERM	80 %
Montant : 5 520 000 €	
FEDER	10 %
Montant : 690 000 €	
Région	5 %
Montant : 345 000 €	
Département 55	2 %
Montant : 138 000 €	
Communauté de communes	3 %
Montant : 207 000 €	
TOTAL : 6 900 000 €	

PERSPECTIVES POUR 2017

En 2017, les objectifs sont :

- D'obtenir les autorisations réglementaires de réaliser les travaux,
- D'obtenir les financements selon le plan de financement validé par les élus de l'EPAMA,
- De poursuivre la discussion sur le site de Sorcy-Saint-Martin.

GOUVERNANCE DU BASSIN VERSANT

Le PAPI 2 Meuse

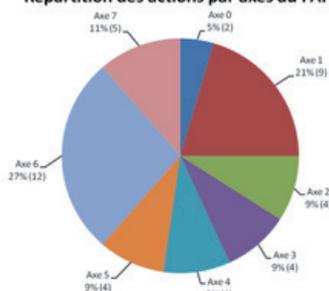
Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Bassin de la Meuse (PAPI Meuse) a été labellisé en avril 2015. La convention entre les différents partenaires que sont l'État, l'AERM, la Région Grand Est et l'EPAMA-EPTB Meuse (représentant les différents maîtres d'ouvrage) a été signée en 2016.

Le 30 novembre 2016 a été l'occasion d'une remise officielle de la convention aux différents partenaires. Cette journée a aussi permis de visiter le chantier des premiers travaux réalisés dans le cadre du PAPI : les travaux de renaturation du Ruisseau des Neuf Fontaines et l'installation d'un piège à embâcles, accompagnés de la reprise du dalot dans le centre de Réhon. Elle s'est poursuivie avec la tenue du premier Comité de Pilotage.

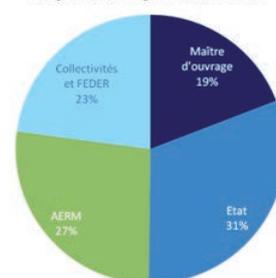
Pour rappel, ce sont 44 actions de 15 maîtres d'ouvrage différents qui sont inscrites au PAPI Meuse. Ceci pour un moment total d'environ 63M€ HT. Le projet HEBMA, la pose des repères de crue, la démarche OSIRIS, les exercices annuels inondations sont entre autres des actions du PAPI.



Répartition des actions par axes du PAPI



Répartition par financeur



Le CPIER 2 Meuse

Le nouveau Contrat de Plan Interrégional État-Régions (CPIER) du bassin fluvial de la Meuse a été signé le 14 septembre 2015 par le Préfet Coordonnateur de bassin, le Directeur Général de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, les Présidents des Régions Lorraine et Champagne-Ardenne. L'EPAMA-EPTB Meuse est associé au comité de programmation et de suivi de ce CPIER en sa qualité de structure porteuse du PAPI. Un comité de suivi s'est réuni le 30 novembre 2016, en parallèle du Comité Syndical de l'EPAMA.

L'étude de gouvernance

En juillet 2016, l'EPAMA-EPTB Meuse a lancé une étude de gouvernance sur l'ensemble de son périmètre, dans le cadre de l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI pour les EPCI-FP au 1er janvier 2018. Cette étude de gouvernance « grand cycle de l'eau » a pour premier objectif de dresser un état des lieux de la gouvernance sur le bassin de la Meuse et du fonctionnement de l'EPTB. Suite à ce diagnostic, et dans le cadre des évolutions législatives et territoriales, un nouveau schéma de gouvernance sera défini pour répondre aux besoins et aux défis du grand cycle de l'eau mosan.

Cette étude est menée par le groupement composé du cabinet Esplia, du cabinet d'avocats Seban&Associés et du bureau d'études ISL.

Entre septembre et décembre, l'ensemble des EPCI-FP et syndicats du bassin, membres et non-membres de l'EPTB, ont été rencontrés par les équipes d'Esplia et/ou de l'EPAMA. Ce sont ainsi 40 entretiens qui ont eu lieu avec les collectivités mosanes. De plus, une trentaine d'entretiens téléphoniques ont été réalisés auprès des différents partenaires de l'EPAMA (la Région, les Départements, les DDT, la DREAL, les PNR, les Chambres d'Agriculture, les FDPPMA, les CEN, etc.). Ces rencontres servent de base pour l'état des lieux et permettent de savoir « Qui fait quoi et dans quel cadre statutaire ? » concernant les actions liées aux milieux aquatiques, à la gestion des inondations et plus largement à la gestion intégrée de l'eau.

En parallèle, le diagnostic de l'EPAMA (ses missions, son fonctionnement, son équipe, son budget, etc.) a été réalisé.

Une première réunion du comité de suivi de l'étude a eu lieu le 15 décembre 2016. Elle a été l'occasion d'une première restitution de cet état des lieux de la gouvernance mosane.

En 2017, une restitution de cet état des lieux sera faite auprès des EPCI-FP et syndicats du bassin ainsi qu'au Comité de Pilotage. La deuxième phase de l'étude sera lancée à la suite : bâtir les scénarios d'une nouvelle gouvernance en prenant en compte les évolutions dues à la prochaine entrée en vigueur de la GEMAPI. Un nouveau schéma de gouvernance devra être choisi par le Comité de Pilotage à l'été 2017 et sera adopté ensuite par le Comité Syndical de l'EPAMA.

RELATIONS INTERNATIONALES

Journée d'échange avec les chercheurs de l'université de Liège

Dans le cadre du développement transnational de l'Établissement public du bassin de la Meuse, l'EPAMA et le laboratoire AQUAPOLE de l'Université de Liège ont co-organisé une journée d'échange au Campus Sart Tilman de l'Université belge. L'objectif de la journée était d'échanger sur les projets emblématiques (actuels et futurs) des deux structures pour identifier les convergences et points d'intérêt communs en vue d'une éventuelle future collaboration. La particularité de la journée fut la participation de plusieurs membres du réseau des chargés de mission rivière. Leur présence a permis de profiter d'un regard avisé et d'une expertise supplémentaire pour conforter le lien entre la recherche appliquée et les besoins du terrain dans le domaine de l'aménagement des cours d'eau et de la préservation des continuités écologiques.



Le bassin versant français à la Commission Internationale de la Meuse (CIM)

L'Epama-EPTB Meuse assiste régulièrement aux réunions du groupe de travail hydrologie-inondations (GT Hi) de la CIM, au sein de la délégation française. La présidence de la délégation du bassin français de la Meuse est passée de Pierre CUMIN à Alain LERCHER. Le secrétaire de la délégation est Hélène GUIDAT. Le GT Hi est présidé par Philippe HESTROFFER. Tous sont issus de la DREAL Grand Est.

Le GTHi travaille notamment sur un « plan d'approche des étiages ». Pour alimenter ce plan, la DREAL Grand Est va lancer en 2017 l'étude CHIMERE 21, qui doit fournir des éléments sur l'évolution du régime hydrologique au 21ème siècle sur le bassin versant français de la Meuse. L'EPAMA-EPTB Meuse va intégrer le comité de pilotage de l'étude.

Les missions internationales

Les missions internationales de l'EPAMA-EPTB Meuse sont précisées dans l'article 3 des statuts du syndicat mixte. « La contribution au développement durable du bassin international de la Meuse » fait partie de ses missions et le syndicat « se porte candidat au pilotage de programmes d'initiative communautaire européenne ». Les missions se déclinent de façon suivante :

- Développement d'échanges et de partenariats européens
- Participation au groupe *Hydrologie & Inondation* de la CIM
- Suivi des programmes européens, notamment *INTERREG* et *LIFE*
- Gestion et animation de projets européens
- Participations aux manifestations internationales/européennes

Le développement de projets

Fin février, la proposition de projet « Waterf(or)all » n'a pas été validée par le programme Interreg North West Europe. L'objectif du projet était la lutte contre le stress hydrique. Les efforts du groupe de travail pour identifier une nouvelle thématique commune n'ont pas abouti et la dernière réunion a eu lieu fin Juin à Bruxelles. Cependant le groupe a affirmé sa volonté de travailler à nouveau ensemble dans le cadre d'un futur projet et ces échanges ont permis de rencontrer de nouveaux acteurs de l'eau.

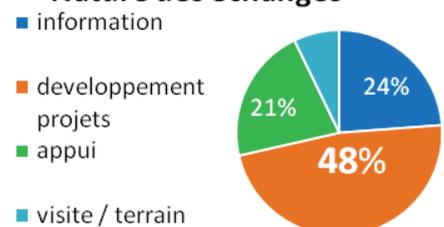
Par la suite, l'établissement a plus particulièrement sollicité l'Université de Liège et les contrats de rivière wallons Semois-Chiers, Haute Meuse, Meuse Aval et Sambre et affluents pour intensifier les échanges avec ses voisins belges en vue d'accroître le travail transnational.



Déplacements



Nature des échanges



RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ ENTREPRISE

Contexte

Suite aux travaux menés en 2007 en partenariat avec la Mission Risques Naturels, la vulnérabilité des entreprises au risque inondation a clairement été identifiée sur le bassin versant de la Meuse.

Cet état des lieux a été suivi, jusqu'en 2011, d'une démarche d'accompagnement des acteurs vulnérables et a permis la création de nombreux outils.

Suite à des demandes d'acteurs locaux, l'EPAMA-EPTB Meuse a décidé d'enclencher à nouveau cette opération de réduction de la vulnérabilité des entreprises face au risque inondation.



Exercice inondation à l'usine PSA de Villers-Semeuse (08)

Bilan des actions de 2016 et perspectives pour 2017

L'année 2016 a marqué le début d'une nouvelle implication de la part des entreprises avec l'accompagnement de la SNCF sur 57 sites différents situés sur le bassin de la Meuse afin d'évaluer le risque d'inondation de chacun d'entre eux.

Afin de mieux préparer les entreprises à gérer la crise inondation, l'exercice inondation a été ouvert aux entreprises avec comme entreprise pilote PSA Peugeot-Citroën et la SNCF en tant que spectateur. Cet exercice a permis de mettre à exécution le plan d'urgence inondation afin de voir les points techniques bloquant ainsi que de rappeler le rôle de chacun.

L'objectif de l'année 2017 est de renforcer notre présence auprès des entreprises et de les inciter, aussi bien dans les Ardennes que dans les autres départements, à participer à l'exercice inondation afin d'adopter les bons réflexes de gestion de crise.

LE RÉSEAU DES CHARGÉS DE MISSION «RIVIÈRE»

En 2016, deux journées ont permis aux chargés de mission de se retrouver.

Le 19 mai, la journée s'est déroulée à Arrancy sur Crusnes. La matinée en salle a été consacrée à la présentation de la nouvelle réglementation des marchés publics. L'après-midi a été l'occasion d'une visite sur le site des travaux de restauration du ruisseau des Eurantes, sous maîtrise d'ouvrage de la commune d'Arrancy-sur-Crusnes. Cette visite a été complétée par une autre, sur le site d'un projet de restauration d'un étang en zone alluviale, porté par la FDPMA de la Meuse.

Pourquoi réunir les chargés de missions ?

L'EPAMA réunit les chargés de mission dans le cadre de sa mission de coordination des acteurs à l'échelle du bassin versant.

Les objectifs sont les suivants

- ◆ briser l'isolement dans lequel ces chargés de mission travaillent
- ◆ diffuser les bonnes pratiques en matière de maîtrise d'ouvrage et de montage de projet dans le domaine des milieux aquatiques
- ◆ harmoniser les pratiques de travail des structures intervenant dans le domaine des milieux aquatiques

Le 20 octobre, la journée entière a été dédiée à l'étude des plantes invasives, et aux moyens de leur contrôle et /ou de leur éradication. C'est un botaniste spécialisé sur ces questions, du bureau d'études Biotec, qui a animé toute la journée.



LES ACTIONS DE PRÉVENTION



EXERCICE DE GESTION DE CRISE 2016

L'édition 2016 de l'exercice inondation, organisé annuellement par l'EPAMA-EPTB Meuse, a eu lieu du 10 au 14 octobre. 67 communes ont été invitées à participer (contre 51 communes en 2014 et 54 en 2015). Comme chaque année, de nouvelles collectivités ont été formées à l'utilisation du logiciel OSIRIS. De plus, des réunions préliminaires ont eu lieu avec les communes, les communautés de communes et les Directions Départementales des Territoires (DDT) tout au long de l'année 2016 afin de les sensibiliser à cet exercice de gestion de crise.

Cet exercice a été encadré par une équipe d'observateurs de l'EPAMA-EPTB Meuse et du Service de Prévision des Crues de la DREAL Lorraine. De plus, les DDT locales ont apporté un soutien dans la mise à l'épreuve des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) en intégrant des éléments multi-risques et en apportant un point de vue différent de celui des collectivités dans la gestion de crise.

Des réunions de retour d'expérience ont eu lieu du 7 au 14 novembre.



LES REPERES DE CRUE

La gestion du risque implique de disposer de références. Dans ce sens, la pose de repères de crue concourt à matérialiser la mémoire des événements passés.

Le projet de pose de repères de crue s'est donc poursuivi sur l'ensemble du bassin versant, avec plusieurs repères posés à l'amont comme à l'aval et une démarche initiée au sein de plusieurs communes.



LA MAQUETTE DE MAISON INONDABLE

La maquette de la « maison inondable » a été présentée dans les locaux du Conseil Départemental à l'occasion de l'exposition « Apprivoiser la Meuse ». Elle a également été présentée à l'occasion de l'anniversaire des 20 ans de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises.

La maquette est séparée en deux parties, soit deux maisons : l'une est vulnérable aux inondations tandis que l'autre est préparée au risque. La « maison protégée » présente des aménagements possibles pour réduire les dégâts dus aux inondations et faciliter le retour à la normal.

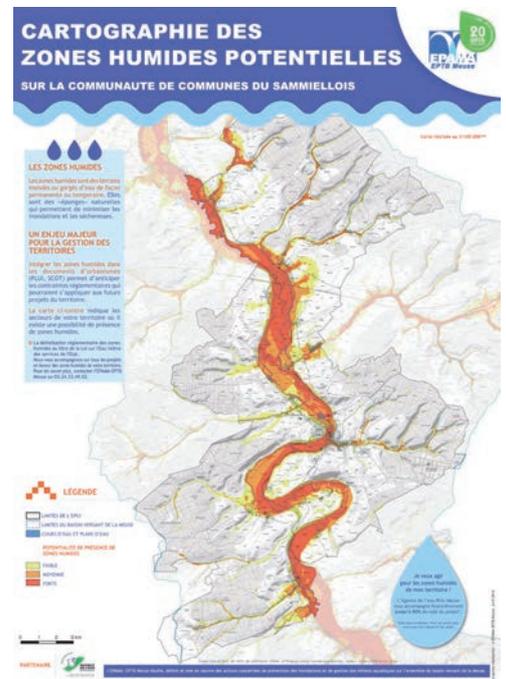
Cet outil est largement apprécié par les « visiteurs » de part les solutions qu'il propose pour préparer une habitation afin de limiter voire de supprimer les dommages dus aux inondations. Néanmoins, les aménagements de protection ne protègent que jusqu'à une certaine hauteur d'eau. Ils ne doivent pas non plus faire oublier le risque qui existe.

STRATÉGIE GLOBALE « ZONES HUMIDES »

Suite à la cartographie des zones humides potentielles du bassin de la Meuse réalisée par l'EPAMA-EPTB Meuse en 2015, cette dernière a été diffusée sous la forme de posters à tous les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (Communautés de communes, Communautés d'Agglomération) ainsi qu'aux structures porteuses de Schémas de Cohérence Territorial. L'objectif est de faire connaître aux acteurs locaux les secteurs potentiellement humides afin qu'ils puissent les intégrer le plus en amont possible dans leur projet de territoire.



Carottage d'une zone humide potentielle



Dans une démarche d'appui opérationnel, l'EPAMA-EPTB Meuse est intervenu sur demande de la commune d'Aubrives (08) afin de l'aider au choix d'un terrain d'implantation d'une station d'épuration. Cet appui a consisté en un diagnostic de zones humides sur différents sites afin d'éviter d'impacter ces milieux naturels. La présence de zones humides étant une condition de non financement des projets par des aides publiques (Agence de l'Eau notamment).

SUIVI ÉCOLOGIQUE DE LA ZRDC DE MOUZON

Dans la continuité des études prédictives menées sur l'impact écologique des ZRDC entre 2006 et 2008, l'EPAMA a lancé un suivi sur le long terme des impacts consécutifs à la mise en place de la ZRDC de Mouzon.

Ce suivi porte sur trois compartiments particulièrement riches dans la vallée de la Meuse : compartiment végétal/floristique, compartiment avifaunistique (oiseaux) et compartiment piscicole.

Les suivis ont commencé en 2014. Les prestataires retenus pour la première tranche sont : ESOPÉ (partie floristique), le REgroupement des Naturalistes ARDennais (partie avifaune) et la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques des Ardennes (partie piscicole).

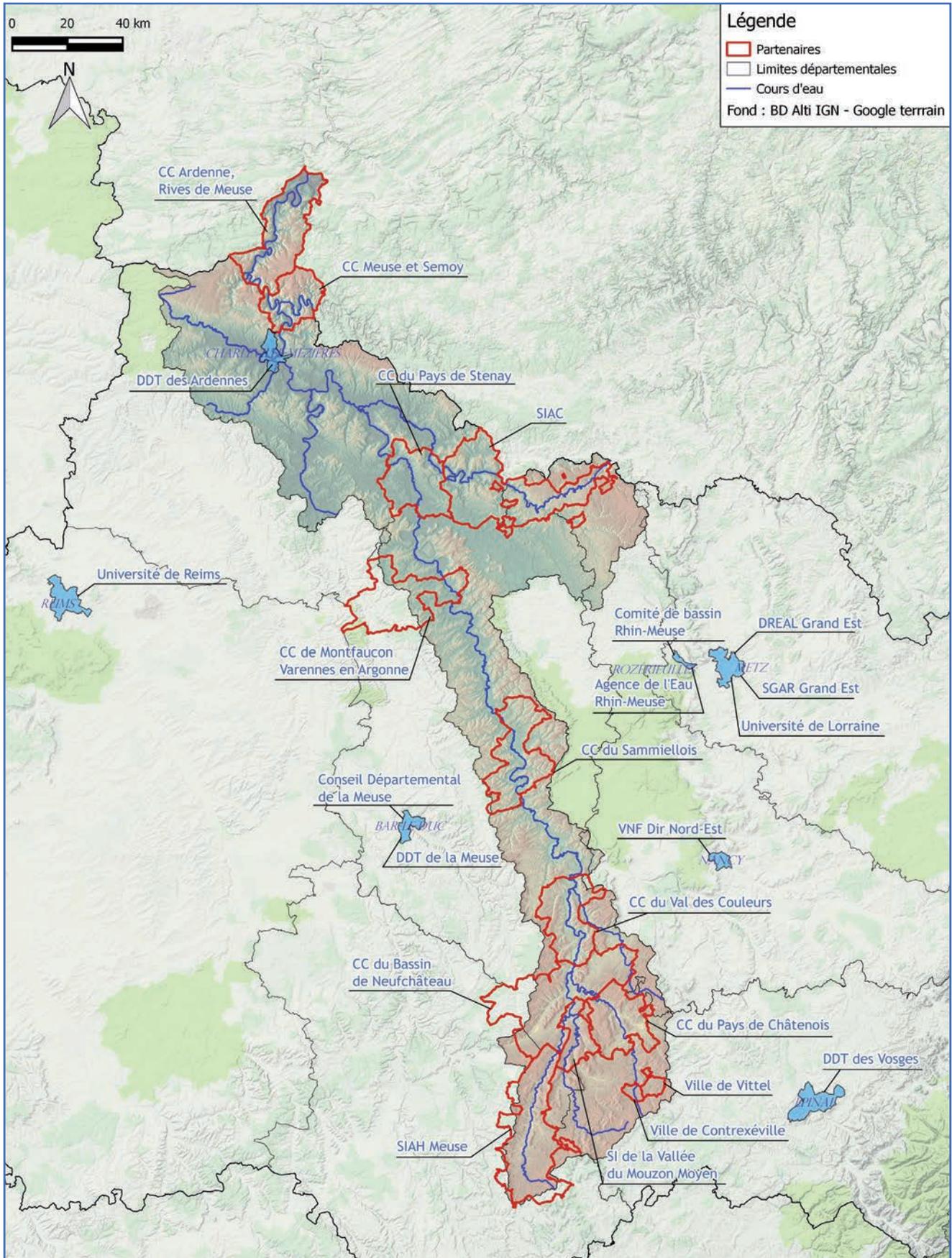
Les investigations ont continué durant l'année 2016, avec des perturbations dues à la crue de juin 2016.

LES PROJETS ACCOMPAGNÉS...

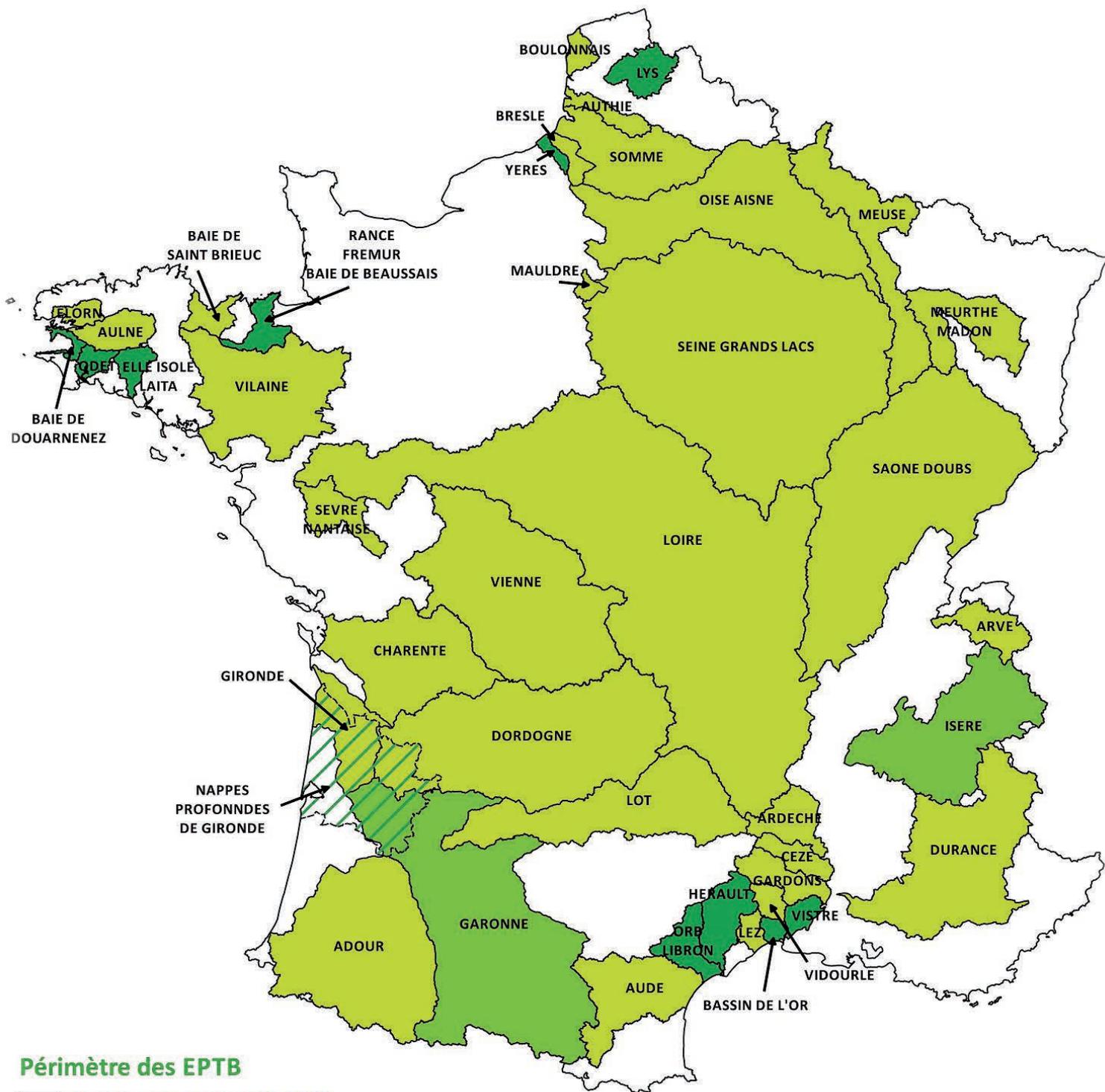


Collectivités et Services de l'Etat	Projets
Conseil Départemental de la Meuse (55)	- Etude avifaune Natura 2000 de la vallée de la Meuse
Syndicat intercommunal d'aménagement de la Chiers (SIAC) (54 et 55)	- Maîtrise d'oeuvre pour la protection de la commune de Réhon sur le ruisseau des 9 Fontaines - Maîtrise d'oeuvre pour le projet d'aménagement de lutte contre les inondations sur la Chiers - Etude préalable à la restauration et à la renaturation de la Chiers dans la Meuse - Programme pluriannuel d'entretien de la Chiers - Etude de protection de la zone humide du Trou Bleu
Syndicat d'aménagement hydraulique du Mouzon moyen	- Définition d'une étude de restauration sur le Mouzon
SIAH Meuse (52)	- Etude hydraulique Val-de-Meuse
Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse (08)	- Confortement de la digue de la Houille au Moulin Boreux (Givet)
Communauté de communes Meuse et Semoy (08)	- Maîtrise d'oeuvre pour la restauration et la renaturation de la Semoy et de ses affluents
Communauté de communes Montfaucon-Vareennes en Argonne (55)	- Programme de restauration et d'entretien
Communauté de communes du Bassin de Neufchâteau (88)	- Appui technique et comité de pilotage pour le programme Meuse-Vair-Saonelle - Appui pour le document d'urbanisme
Communauté de communes du Pays de Chatenois (88)	- Etude de restauration Vair-Vraine-Frézelle
Communauté de communes du Sammiellois (55)	- Programme de travaux de restauration, de renaturation et d'entretien de la Meuse et de ses affluents - Maîtrise d'oeuvre relative au programme global d'aménagement, de restauration et de renaturation de la Marsoupe
Communauté de communes du Val des Couleurs (55)	- Maîtrise d'oeuvre pour le programme de restauration et de renaturation de la Meuse et de ses affluents
Communauté de communes du Pays de Stenay (55)	- Programme d'entretien et de restauration de la Meuse, de la Chiers et de leurs affluents
Ville de Contrexeville (88)	- Aménagements de gestion des écoulements (maîtrise d'oeuvre)
Ville de Vittel (88)	- Mission de maîtrise d'oeuvre relative au programme d'aménagement et de gestion du bassin versant à Vittel
VNF (Direction interrégionale du Nord-Est)	- Projet de partenariat public-privé pour la réfection des barrages à aiguilles de la Meuse et de l'Aisne. - Maîtrise d'oeuvre pour la restauration et modernisation de 5 seuils de la Meuse
Comité de bassin Rhin-Meuse	- Commission de planification - Gouvernance SDAGE 2016-2021 - Secrétariat technique de bassin - Mission d'appui technique de bassin
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	- Etude des fuseaux de modalité et des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau du bassin
DREAL Grand Est	- Avis rendu sur les mesures compensatoires A304, dont barrage de la Sormonne - Mise en oeuvre de la Directive Inondation (dont SLGRI du bassin de la Meuse)
SGAR Grand Est	- CPIER Meuse
DDT des Vosges, de la Meuse et des Ardennes	- Plan d'actions opérationnel territorialisé
DDT des Vosges (88)	- PPRI du Vair
DDT des Ardennes (08)	- Démarche ouvrage d'art et inondation
Université de Lorraine	- Thèse : Comment les stratégies résiliencières contribuent-elles à améliorer la gestion du risque inondation ? - Thèse : Culture du risque, projets urbains et vulnérabilité des territoires au risque inondation : le cas du bassin de la Meuse
Université de Reims - Champagne-Ardenne	- Projet interreg DIADEM : développement d'une approche intégrée pour le diagnostic de la qualité des eaux de la Meuse

...PAR L'EPAMA - EPTB MEUSE



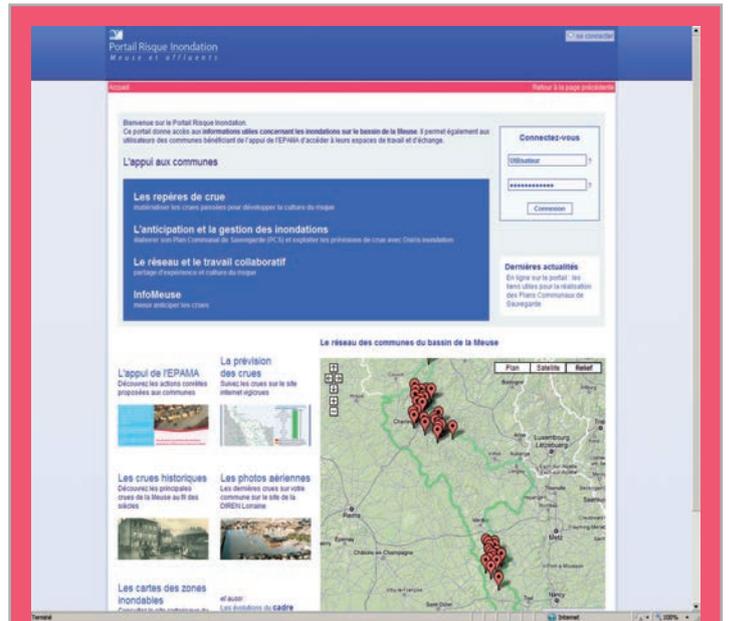
L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES EPTB DE FRANCE



LES SITES WEB DE L'EPAMA - EPTB MEUSE



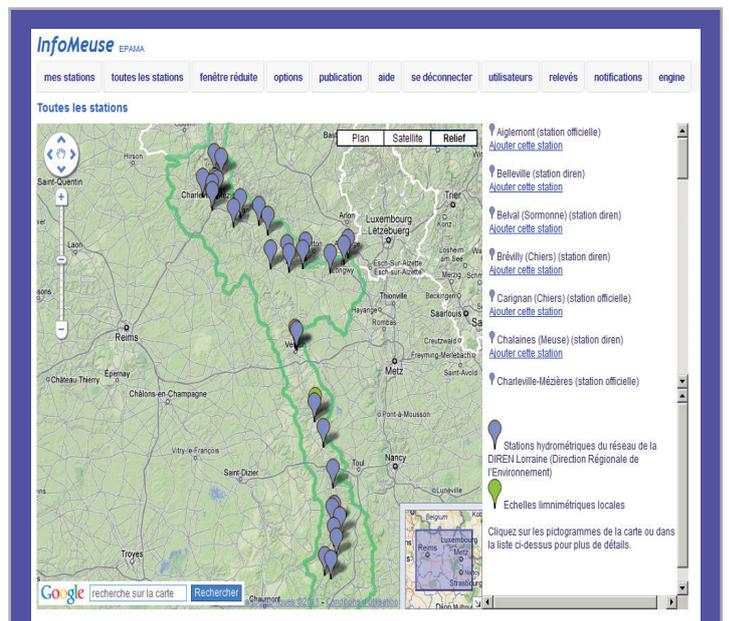
SITE INSTITUTIONNEL
www.epama.fr



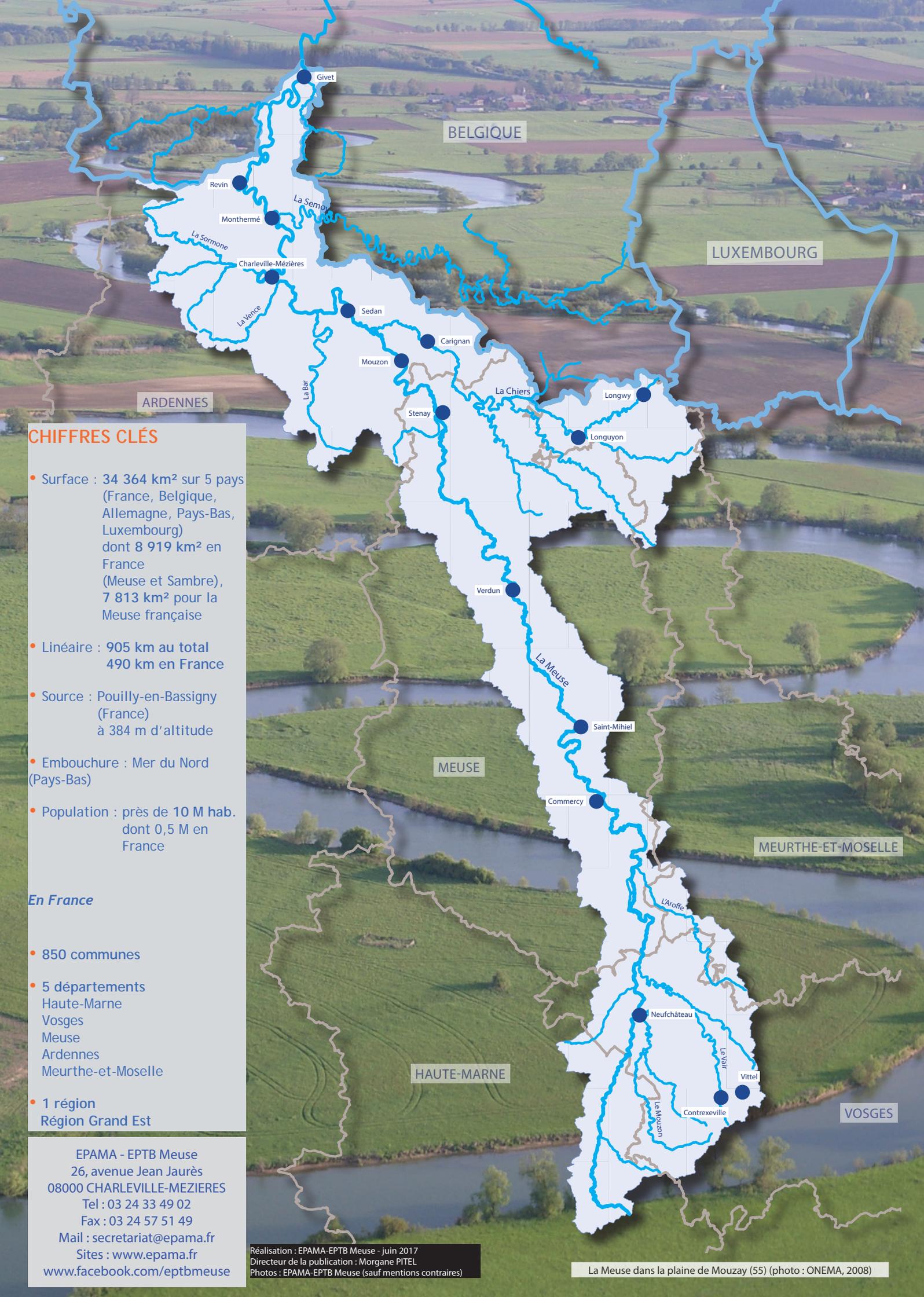
PORTAIL RISQUE INONDATION
www.epama.fr/risqueinondation



PROJET AMICE
www.amice-project.eu



INFOMEUSE
www.infomeuse.fr



CHIFFRES CLÉS

- Surface : 34 364 km² sur 5 pays (France, Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg) dont 8 919 km² en France (Meuse et Sambre), 7 813 km² pour la Meuse française
- Linéaire : 905 km au total 490 km en France
- Source : Pouilly-en-Bassigny (France) à 384 m d'altitude
- Embouchure : Mer du Nord (Pays-Bas)
- Population : près de 10 M hab. dont 0,5 M en France

En France

- 850 communes
- 5 départements
Haute-Marne
Vosges
Meuse
Ardennes
Meurthe-et-Moselle
- 1 région
Région Grand Est

EPAMA - EPTB Meuse
26, avenue Jean Jaurès
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tel : 03 24 33 49 02
Fax : 03 24 57 51 49
Mail : secretariat@epama.fr
Sites : www.epama.fr
www.facebook.com/eptbmeuse

Réalisation : EPAMA - EPTB Meuse - juin 2017
Directeur de la publication : Morgane PITEL
Photos : EPAMA-EPTB Meuse (sauf mentions contraires)

La Meuse dans la plaine de Mouzay (55) (photo : ONEMA, 2008)